

Votants : Eric Lorenzatti, Stéphane Rodriguez, Claude Parizotto, Cathy Letteron, Elodie Chassot

1. Point Effectifs au 12/04/2020

Clubs		4704	4705	4708	4709	CD
TOTAL		10	77	36	35	158
JEUNES		3	29	12	11	55
FEMININES		1	30	15	17	63
hommes	moins 18 ans	21	8	5	37	37
	Plus de 18 ans	26	13	13	58	53
Femmes	moins 18 ans	8	4	6	18	18
	Plus de 18 ans	22	11	11	45	44

2. Subvention ANS

Informations de préparation

Les dossiers sont à rendre avant le **24 AVRIL** via le site internet compte asso (attention code FFCO 1074). Par dossier, il faut au maximum 3 actions (qui seront classées par ordre d'importance) avec un minimum total de 1500€ de subvention demandée (sauf si siège social en ZRR, minimum de 1000€). Cette subvention doit représentée au plus 50% du budget.

La FFCO recommande que les clubs fassent leur propre dossier de subvention. Le CDCO suit cette recommandation. Néanmoins, si certains clubs ne peuvent pas présenter un dossier, ils peuvent envoyer leurs demandes d'action au CDCO qui les inclura au maximum dans son dossier.

Toutes les informations détaillées sont dispo ici: <http://www.ffcorientation.fr/licencie/fede/campagne-de-subvention/>

La rédaction d'un projet associatif est obligatoire pour la demande de subvention. La secrétaire a repris les éléments du projet de l'olympiade pour le rédiger en adéquation avec les directives de la FFCO.

Il y a plusieurs orientations :

- Aménagement du territoire – Réalisations Cartographiques
- Mutualisation des moyens matériels
- Poursuivre la structuration de la formation des jeunes coureurs d'orientation

Les actions pourraient être :

- Cartographie (en y mettant carto proximité et compétitions dont ont besoin les clubs)
- Moyens matériels (achat OCAD, boitiers et piquets ESO)

Et selon les clubs passant par le CD, une action sur les jeunes.

Validation des dossiers :

La FFCO va consulter les ligues et les CD sur les dossiers clubs.

Le CD doit communiquer aux 4 clubs ses orientations propres afin que les actions ne soient pas identiques.

La pratique des jeunes (écoles de CO, stages et autres) doit être laissée au maximum aux clubs.

➔ Les projets ont été validés par tous les membres du comité

Dossier réalisé

Le club NORD dépose son propre dossier, l'ASCOPA ne souhaite pas faire de dossier, le PSNO et VASCO se joignent au CDCO pour déposer un dossier.

Le dossier du CDCO47 a été déposé le 21 Avril 2020 avec les éléments suivants :

- Action 1 : aménagement territoire (dde = 2000€)
 - Cartographie : monflanquin / penne / saint pierre de clairac
 - PPO : création PPO sur fumel avec pinces amovibles (voir devis en PJ)

- Action 2 : mutualisation du matériel (dde = 1300€)
 - Achat logiciels OCAD
 - Achat matériel de course et entretien PPO
 - Achat défibrillateur

- Action 3 : formation des jeunes (dde = 1200€)
Cette action est commune pour les clubs PSNO et VASCO
 - Aide à la participation aux évènements nationaux
 - Organisation d'entraînements communs

Le Président,
Eric Lorenzatti



La Secrétaire,
Elodie Chassot

